

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 13 février 2026

Étaient présents : Mmes et MM. MONTANGERAND Jean-Michel - MAZUIR Marie-Laure – ANELARD Maryannick – AMEIL Marc - BASSET Sabrina - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JACOBBERGER Christophe - MAZUIR Marie-Laure - MON MATHEY Estelle -

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient excusés : MM. DEGLETAGNE PICARD Béatrice - JEAN Denis - RENOUD Clément

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : En application de la loi 96-142 du 21 février 1996 publiée au JORF du 24 février 1996 selon laquelle : « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* », il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL et Mme Estelle MATHEY MON acceptent conjointement la fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 15 janvier 2026,
2. Délibération règlement salles communales – interdiction pyrotechnique,
3. Délibération conventions de portage et de mise à disposition avec l'EPF,
4. Délibération attribution cotisations diverses 2026,
5. Approbation du compte financier unique 2025,
6. Délibération pour vote des taxes,
7. Affectation de résultats 2025,
8. Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M 57,
9. Information offres de prêts,
10. Délibération pour avant-projet détaillé modernisation FULL LED EP SIEA,
11. Vote du budget primitif 2026 de la commune,
12. Elaboration du planning des permanences des élections municipales,
13. Permis de construire et déclarations préalables,
14. Compte rendu réunions,
15. Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération D20260219001 – Délibération règlement salles communales – interdiction pyrotechnique

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Un point supplémentaire sera rajouté au règlement de la salle polyvalente, concernant les salles 2 et 3, ainsi que la salle séquoia, et l'ensemble des bâtiments communaux. Ce point concernera l'interdiction d'utiliser tout ce qui est en rapport à la pyrotechnie, afin d'éviter tout risque d'incendie,

Décision : La proposition est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Précise que le présent règlement a pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique.

3. D202500327002 - Délibérations convention de portage et de mise à disposition avec l'EPF

Le Maire rappelle au conseil le souhait d'acquérir un bien immobilier situé sur la place Publique appartenant à Mme CHAPON parcelles B827 et B828 de 444 m² au total avec une maison de deux appartements et un garage qui permettra de développer un futur projet. Il est proposé au Conseil de réaliser cette opération par le biais de l'EPF pour l'acquisition d'un montant de 160 000 € avec des frais de portage à 1,50 % HT l'an du capital restant dû. Des conventions une de portage et une de mise à disposition pour 12 ans et pour 15 ans ont donc été proposées par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance
Et après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve les conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'EPF de l'Ain relatives à l'acquisition par la commune du bien immobilier et serait plus favorable à la proposition de convention sur 15 ans en attente du retour de l'EPF.

Autorise Monsieur le Maire à les signer

4. D20260219003 – Attribution cotisations diverses 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants :10

Jean-Jacques VIGHETTI, Maire donne lecture des demandes des divers organismes d'apprentissage pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer diverses cotisations dont le détail est annexé ci-dessous :

- | | |
|-------------------------|---------|
| ➤ MFR de BAGE LE CHATEL | 50,00 € |
| ➤ MFR de PONT DE VEYLE | 50,00 € |

Ces sommes seront inscrites au budget primitif principal 2026.

Décision : La proposition est acceptée à l'unanimité

5. Approbation du compte financier unique 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants :10

Objet : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025.

Compte tenu du non-retour du Service de Gestion Comptable et par manque d'éléments, cette approbation est reportée au prochain conseil municipal qui aura lieu le 5 mars.

Décision : La décision est reportée au 5 mars prochain

6. D20260219004 - Délibération visant à fixer le taux de diverses taxes communales

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants :10

Objet : Il est proposé de maintenir les taux des diverses taxes communales de 2025 soit 12,17 % pour la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires ou logements vacants, 27,68 % pour la taxe foncière et 37,46 % sur la taxe foncière des propriétés non bâties

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux

De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Le produit de ces taxes est estimé pour l'exercice en cours à la somme de 313 000 €.

Décision : la décision est votée à la majorité des voix exprimées.

7. Délibération D20260219005 : TITRE : AFFECTATION DE RESULTATS 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Le compte financier unique n'ayant pas pu être approuvé, il est proposé de faire une reprise anticipée des résultats de l'exercice arrêté à la somme de 361 511,44 € dont 257 221,28 € d'excédent reporté de 2025 de la manière suivante : les ressources de fonctionnement sont abondées à hauteur de 219 337,94 € et la somme de 142 173,50 € est imputée sur le compte 1068 au titre de réserves.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	104 289,76
Résultats antérieurs reportés	257 221,68
Résultat à affecter	361 511,44
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	-139 995,50
Solde des restes à réaliser	-2 178,00
Besoin de financement	-142 173,50
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	142 173,50
Report en fonctionnement R002	219 337,94

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2026,
CONSIDERANT les résultats estimés des sections d'investissements et de fonctionnement 2025,

OUI l'exposé
Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, tels que présentés ci-dessus
APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 sus indiquée.

Décision : L'affectation du résultat ainsi proposée est validée à l'unanimité des membres présents.

8. Délibération n°20250327004 : TITRE « application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : En raison de l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire dite M 57, la rubrique « Dépenses imprévues » est supprimée. Aussi convient-il d'autoriser le maire, en cas de besoin avéré, d'engager des sommes à concurrence de 7,5% du budget communal, tant en

fonctionnement qu'en investissement. Dans cette hypothèse, le maire est tenu d'informer les élus des opérations engagées lors de la séance suivante du conseil municipal.

Décision : Cette mesure visant à permettre la fongibilité des crédits, telle que prévue par la nomenclature budgétaire M 57, est validée à l'unanimité des membres présents.

9. Information Offres de prêts

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Comme évoqué précédemment, la Municipalité va acquérir une maison dans le bourg du village, voici pour information les offres de prêt, sachant que le montant de cette acquisition se décompose en 2 parties :

L'achat du bien 160000 euros, financé par l'EPF (Établissement Public Foncier),
Les travaux 40000 euros seront financés soit par le Crédit Agricole avec un taux à 3,5 %, avec un coût totale du prêt de 3242,28 euros, sur 5 ans, soit financés par le Crédit Mutuel avec un taux à 3,35 % avec un coût totale du prêt de 3610,36 euros sur 5 ans.

Décision : La majorité du Conseil Municipal se positionnerai plutôt en faveur du Crédit Agricole, compte tenu de son taux attractif et le coût total du prêt.

10- Délibération pour avant- projet détaillé modernisation FULL LED EP

Nombre de conseillers en exercice : 13, Nombre de présents : 10, Nombre de votants : 10

Objet : La commune va subir de grand changement

Tous les points lumineux vont être changé et passer au LED (points lumineux, coffret + platine...), cette délibération à pour but d'autoriser la signature de l'étude avant-projet. Pour un coût total de 64700 euros TTC, subvention déduite le projet sera de 46133,61 euros TTC. Un acompte de 85 % sera versé au départ des travaux, et les 15 % restant à la fin du chantier.

Décision : Le Conseil Municipal a voté à la majorité des voix exprimées.

11. Délibération n°20250327005 : TITRE « BUDGET PRIMITIF 2025 »

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Le maire propose d'adopter le budget primitif 2025 à l'équilibre, arrêté en recettes et en dépenses à 823 178,94 € pour le fonctionnement et à 316 826,50 € pour l'investissement dont 139 995,50 € de déficit reporté.

Il est mentionné que figure en investissement une somme de 76 178 € concernant divers travaux (matériels divers, acquisition d'un bien immobilier, installation VMC salle et 46 133€ en plus pour le changement d'ampoules de l'Eclairage Public en LED sachant qu'un acompte de 85 % sera versé au départ des travaux, et les 15 % restant à la fin du chantier).

Décision : Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

12- Élaboration du planning des permanences des élections municipales

Nombre de conseillers en exercice : 13, Nombre de présents : 10, Nombre de votants : 10

Pour les prochaines Élections Municipales, qui se dérouleront le dimanche 15 mars, 4 plages horaires ont été définies :

- de 8H à 10H30
- de 10H30 à 13H00
- de 13h00 à 15H30
- de 15H30 à 18H00

Le dépouillement se déroulera juste après.

13. Permis de construire et déclarations préalables,

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

- M. FARGEOT Thomas : DP pour clôture structure bois SUD ajourée de 30%
- M. BORNAREL Cédric : DP pour installation clôture
- M. JANODET Michel : DP pour changement de menuiseries et ravalement des façades
- M. BAS DIT NUGUES Pierre-Antoine : DP pour construction d'un mur de clôture et installation d'un portail
- M. GUYON Aimé : DP pour changement de menuiseries – création fenêtre, abri de jardin et ravalement de façades
- M. CORREIA Jordy : DP pour réouverture fenêtre et changement d'une fenêtre, création d'une murette et changement portail

14. Compte rendu réunions

Il y a eu une réunion au Smidom,

2 séances de broyages auront lieu le vendredi 6 mars sur la commune de Saint Jean Sur Veyle, et le vendredi 13 mars sur la commune de Vonnas.

Le Smidom met en place un soutien financier pour acheter, (neuf et occasion), ou louer les couches lavables pour bébé. Cette aide est plafonnée à 150 euros TTC par foyer, pour en bénéficier il y a obligation d'assister à un atelier découverte de 2 heures animés par un partenaire spécialiste.

15. Questions diverses.

- Il a été évoqué que la route vers Mme Desplanches est abîmée, à voir en commission voirie,
- la RD80E devant la zone artisanale, un trou persiste, une demande va être faite auprès des services concernés, petit rappel concernant cette route départementale, elle n'est pas à la charge de la commune, c'est le département qui doit l'entretenir,
- Concernant les poubelles, attention au verre, une borne de tri est à disposition sur la commune, pour les vêtements, possibilité de les déposer à l'association Tremplin.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 5 mars 2026 à 20 heures.

